



**Le processus d'enregistrement des partis politiques à la direction des opérations électorales était entaché d'irrégularités. Ce qu'a reconnu l'un des conseillers électoraux, Néhémy Joseph. De 105 partis et groupements habilités à participer aux prochaines élections, la liste a été revue à la hausse avec au total 166 structures politiques agréés par le CEP.**

Après réclamation effectuée, dans le délai légal, par des représentants de partis et groupements politiques non-agrésés, auprès de la direction des Affaires Juridiques, suite à l'analyse des dossiers et après délibération en Conseil, le CEP a publié la liste intégrale des partis, le mardi 31 mars.

"Jamais 192 partis politiques n'ont été inscrits en vue des compétitions électorales. Une erreur de la part du CEP s'était glissée", a admis Me Joseph confirmant que seulement 188 partis politiques et groupements s'étaient fait enregistrer et non 192 comme initialement annoncé.

"Le nom de certains partis a été affiché deux fois", a justifié le représentant du secteur vaudou au CEP.

Des 188 partis, 166 ont été agréés dans la liste définitive du conseil électoral provisoire et 22 formations politiques n'ont pas été habilitées à concourir.

Parmi les partis politiques dont le cas a été reconsidéré figurent : MOCHRENAH, GREH, MNC, Parti Politik Peyizan, Asanm Nou Fo, AKAO, LAPEH, entre autres.

Notons que Repons Peyizan la plateforme sous la bannière de laquelle Michel Martelly a été élu président en 2010 n'a pas été agréé malgré la contestation produite.

## **LA LISTE DES PARTIS POLITIQUES AGREES**